



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER
Séance du lundi 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 14 heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la mairie de Trouville-sur-Mer, sur convocation en date du 20 avril 2026 de Madame la Présidente, Stéphanie FRESNAIS.

**Administrateurs en exercice : 14 – Quorum : 8 – Présents : 14 - Représenté : 0 – Absent : 0
Siège vacant : 1**

étaient présents :

Mme Stéphanie FRESNAIS, Présidente – Mme Fabienne RUBIN – Mme Véronique LIMOUSIN – Mme Sonia DIEUSY – Mme Pascale COUTENTIN – Mr Daniel HARACHE – Mme Sylvie ROBERT-STOCK – Mme Odile LESAGE FRANSES – Mme Catherine VINCENT – Mr François LECADET – Mr Adrien KERSEBET-VEGEAIS – Mr Laurent LEROYER – Mr Kévin GOUDIER – Mme Anne-Marie COLIN.

secrétaire de séance:

Mme Fabienne Rubin

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du vendredi 2 février 2026.

DELIBERATIONS

1. Election du/de la vice-président(e) du CCAS,
2. Election du/de la vice-président(e) délégué(e) du CCAS,
3. Délégation de pouvoir à la présidente, au/à la vice-président(e) et au/à la vice-président(e) délégué(e),
4. Délégation de de pouvoir et de signature à la présidente, au/à la vice-président(e), au/à la vice-président(e) délégué(e) et à la directrice du CCAS pour l'attribution des aides facultatives,
5. Création d'une commission permanente.

Madame la Présidente constate que, malgré l'appel à candidature, aucune association représentant les familles ne s'est portée candidate pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Elle indique également qu'un siège demeure vacant mais qu'il devrait prochainement être pourvu puisqu'une association a récemment transmis sa candidature.

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

<p>Adopté à la majorité Abstention de Mme LIMOUSIN</p>	<p>Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 9 février 2026 Concernant la délibération 2026.04 fixant le tarif des repas au restaurant de la Villa Médicis pour les séniors de la résidence La Roseraie, Mme Rubin s'interroge sur la différence de dates d'application : l'augmentation est intervenue le 1^{er} janvier 2026 à la Villa Médicis mais seulement le 1^{er} avril 2026 pour les résidents de la Roseraie. Il est expliqué que cet écart est dû au délai de prévenance qui n'avait pas été anticipé par la villa Médicis.</p>
<p>2026.12 Mme RUBIN est élue à l'unanimité Pour : 14 voix Contre : 0 Blanc : 0</p>	<p>Election du/de la vice-président(e) du CCAS Mme Fabienne Rubin Maire adjointe propose sa candidature et est élue à l'unanimité. Assesseur : Mr Laurent Leroyer</p>
<p>2026.13 Mme LIMOUSIN est élue à l'unanimité Pour : 14 voix Contre : 0 Blanc : 0</p>	<p>Election du/de la vice-président(e) délégué(e) du CCAS Mme la Présidente explique la nécessité d'élire également un vice-président délégué en cas d'empêchement de la vice-présidente. Mme Véronique LIMOUSIN propose sa candidature et est élue à l'unanimité.</p>
<p>2026.14 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Délégation de pouvoir à la présidente, au/à la vice-président(e) et au/à la vice-président(e) délégué(e) Mme la Présidente précise que ces délégations de pouvoirs sont les mêmes que sous l'ancienne mandature.</p>
<p>2026.15 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Délégation de de pouvoir et de signature à la présidente, au/à la vice-président(e), au/à la vice-président(e) délégué(e) et à la directrice du CCAS pour l'attribution des aides facultatives Mme la Présidente souligne que ces délégations ont pour objectif d'assurer la continuité de l'action sociale et que Mme Gomis, Directrice du CCAS, dispose d'une délégation pour les situations d'urgence.</p>
<p>2026.16 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Création d'une commission permanente Mme la Présidente explique que cette commission statue sur les demandes d'aides alimentaires et financières des Trouvillais et précise que cela n'a rien à voir avec la commission d'attribution de logement. Mme Robert-Stock demande quel est le nombre de membres composant cette commission. Il est répondu qu'elle réunit 3 personnes : la vice-présidente, l'agent social et la directrice du CCAS.</p>
	<p>Fin de séance : 14h35</p>

Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENTE



Mme Stéphanie FRESNAIS

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Fabienne RUBIN

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune WWW.trouville.fr le :

22 mai 2026

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS